

ANNEXE 5
Réunion du groupe technique du 11 juillet
2022
compte rendu

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION TECHNIQUE SUR LE RÈGLEMENT DU PPRN DE CHATELLERAULT

Châtellerault, lundi 11 juillet 2022 de 14 :30 à 16 :30

Personnes présentes :

- Gregory Boissard, Julien Perrin, Agnès Monamy, Patrice Billy et Pascale Raynaud des services municipaux de la ville de Châtellerault
- Jean-Michel Schmitt et Marie-Dominique Palin de la DDT86
- Marie Degas, de l'Ineris

1. Objectif de la réunion

La réunion en mairie de Châtellerault avait pour objectif de discuter sur la proposition de règlement et de carte règlementaire établis par l'Ineris (rapport Ineris-181700-2735985) et soumis à la commune. Les services de la commune étaient invités à consulter le document en amont de la réunion et à faire part, lors de la réunion, de leurs remarques qui ont été discutées. Les remarques actées en réunion seront reportées par l'Ineris sur de nouvelles versions de la carte règlementaire et de la proposition de règlement.

2. Remarques sur la carte règlementaire

Les remarques sur la carte règlementaire sont les suivantes :

- Le découpage règlementaire proposé distingue les zones de présence d'aléa lié aux puits (zone R2), ce qui est peu lisible sur la carte et crée des « confettis ». Le règlement étant le même pour les fiches R1 et R2, les deux zones seront fusionnées pour n'en faire qu'une R1. Le zonage règlementaire comprendra la zone d'aléa faible lié aux puits sous l'appellation « puits d'aération des cavités (cheminée) » (zone superposée à la zone R1) ;
- Le fond cadastral utilisé n'est pas complet et n'est pas à jour. Patrice Billy envoie le lien de la donnée à jour (donnée Etalab) (fait). L'Ineris mettra à jour la carte ;
- Il est décidé de supprimer le contour de la zone d'étude (trait violet) ;
- Il y a une erreur dans la légende dans le descriptif de la zone B2. Il s'agit de l'aléa faible effondrement de cavités ;
- Il faut rajouter le nom des lieux-dits où il y a de l'aléa ;
- Il faut rajouter les sources des fonds cartographiques.

3. Remarques sur le règlement

Quelques remarques de forme ont été relevées.

Sur le fond, les modifications principales sont :

- la fusion des zones R1 et R2 ;
- à plusieurs endroits « *ajout de réduire la vulnérabilité ou ne pas l'augmenter* » ;
- mettre en préconisation la surveillance en zone construite et laisser en recommandation en zone non construite ;
- au paragraphe 3.4, simplifier la formulation sans citer l'article de loi en entier.

4. Planning

L'Ineris intègre les remarques dans le texte et dans la cartographie et les envoie à la DDT pour validation (texte et tables SIG).

Réunion du comité de pilotage en septembre : date proposée 22 septembre après midi à valider avec les élus, mail à envoyer par Marie-Dominique Palin (fait)

Document rédigé par Marie DEGAS

Document approuvé le : 28/07/2022
Par : POULARD FREDERIC

PJ :

Participants :

- Gregory Boissard, Julien Perrin, Agnès Monamy, Patrice Billy et Pascale Raynaud des services municipaux de la ville de Châtellerault
- Jean-Michel Schmitt et Marie-Dominique Palin de la DDT86
- Marie Degas, de l'Ineris

Excusés : -

Destinataires : présents

Copie à : -

Institut national de l'environnement industriel et des risques

Parc technologique Alata • BP 2 • F-60550 Verneuil-en-Halatte

www.ineris.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial

RCS Compiègne B 381 984 921 - Siret 381 984 921 00019 • 7120B - TVA Intracom FR 73 381 984 921